



Lettre d'information N°7

Mars 2025

Edito du président

Vers un avenir énergétique responsable en Lorraine ?



Le 22 juin 2024, l'Assemblée Générale à Jarny a révélé des tensions palpables autour de la question de l'exploitation du gaz de couche en Moselle. Réunis, des élus, des représentants d'associations et des citoyens ont partagé leurs préoccupations face aux manquements observés dans la mise en œuvre de cette exploitation. Le débat s'est intensifié, illustrant une montée des inquiétudes face à une réalité énergétique qui semble parfois plus mythique que tangible.

L'hydrogène, présenté comme l'énergie du futur, est devenu aussi un sujet de controverse. Les découvertes récentes à Folschviller, associées à des estimations irréalistes sur le potentiel d'hydrogène, ont alimenté un discours médiatique euphorique. Cependant, la prudence s'impose. Les scientifiques soulignent les failles dans cette communication, rappelant que la réalité d'un gisement exploitable reste à prouver. Il est impératif que les citoyens soient correctement informés afin de participer activement aux consultations publiques à venir.

La Lorraine, terre d'exploitation minière, porte également le poids de son passé. Les sinistrés de Rosbruck, victimes d'une exploitation charbonnière irresponsable, continuent de lutter pour obtenir une réparation adéquate, mettant en lumière l'inefficacité d'un système judiciaire qui peine à reconnaître l'ampleur des dommages. La nécessité d'une législation claire pour gérer les conséquences de ces exploitations devient de plus en plus pressante.

Alors que le collectif de défense des bassins miniers continue de faire entendre sa voix, nous devons rester vigilants. L'exploitation des ressources naturelles doit se faire avec une conscience aigüe des enjeux environnementaux et sociaux. Le chemin vers une transition énergétique responsable et durable est semé d'embûches, mais il est essentiel de ne pas céder à la tentation d'une exploitation à tout prix.

À l'heure où le monde cherche des solutions énergétiques viables, il est crucial de ne pas perdre de vue l'importance de la sobriété et de la responsabilité collective. L'avenir énergétique de la Lorraine dépendra de notre capacité à agir avec discernement, à écouter les experts et à respecter les voix des citoyens. Ensemble, nous pouvons construire un avenir où l'énergie rime avec durabilité et justice sociale.

Assemblée Générale Jarny 22 juin 2024

En présence des représentants des communes minières, des associations (ACOM France, APEL 57, CLCV Rosbruck...), d'élus lorrains (Silvana Silvani sénatrice 54, Michaël Weber sénateur 57, Eliane Romani conseillère régionale Grand Est).

Après la présentation du rapport moral et d'activité, un débat s'est engagé sur le gaz de couche. Les procédures engagées conjointement par le Collectif, l'APEL 57, Les amis de la Terre et Lorraine nature environnement ont mis en relief les manquements lors de la mise en œuvre de l'exploitation du gaz de couche en Moselle. ACOM France, par la voix de son vice-président, a exprimé son désaccord sur l'engagement du Collectif dans ce dossier.

La prochaine Assemblée Générale du Collectif aura lieu le 19 avril 2025 à Rosbruck.



L'hydrogène lorrain, mythe ou réalité

La Lorraine, eldorado de l'énergie du futur ?

Fin 2022, deux universitaires détectent de l'hydrogène dans un puits gazier à Folschviller.



En 2024, les mêmes, estiment le potentiel entre 30 et 250 millions de tonnes d'hydrogène, alors que la production mondiale n'est que de 80 millions de tonnes !

Il s'en suit une avalanche de communication enchaînant les superlatifs :

Chiffres pharaoniques...le plus gros réservoir mondial ... Un trésor d'hydrogène blanc... Notons que d'autres scientifiques sont plus prudents (voir notre encadré)

Éblouis par l'annonce, nous en oublions de regarder la réalité de la découverte : On a relevé que les gaz dissous dans l'eau d'un forage à 1 100 mètres de profondeur, sont constitués de

15% d'hydrogène et 85 % de méthane.

Cette eau contiendrait donc quelques milligrammes d'hydrogène par litre d'eau et on ne sait pas encore comment l'extraire ! S'agit-il d'une présence fortuite ou d'un flux renouvelable ?

L'estimation d'un gisement colossal est tout à fait hasardeuse et prématurée. **Les médias décident de propager le mythe et les politiques les suivent.**

Un permis exclusif de recherche est en instruction en Lorraine et doit être accordé à la Française de l'Énergie (qui est loin d'avoir démontré son savoir-faire en matière de forage respectueux de l'environnement).

Une consultation du public est prévue en avril pour l'octroi du permis exclusif de recherche qui interviendra, au plus tard, le 13 mai 2025. **Le collectif se doit d'informer au mieux les habitants et les élus pour qu'ils puissent participer efficacement à cette consultation.**

Il nous appartiendra de poser les conditions d'une réalisation sûre :

- Pas de pertes dans les aquifères
- Garantie d'étanchéité lors des traversées de nappes
- Diffusion transparente des données de prospection.

Entretien avec Stéphane ANDRE Chercheur au laboratoire LEMTA à l'Université de Lorraine

« Depuis deux ans, mes recherches se portent sur l'analyse des discours - activement relayés dans les médias- concernant les solutions " magiques " qui émergeraient du monde scientifique pour répondre aux angoisses liées à la crise climatique en cours. J'essaie ainsi de comprendre ce qui fait surgir et se propager ces discours. En bref, sur la base des articles scientifiques respectant les normes académiques, l'état de nos connaissances concernant l'hydrogène géologique ne permet pas d'aller au-delà de résultats qui relativisent très largement les potentialités de disposer d'une ressource d'énergie primaire abondante. Les millions de forages faits dans le monde n'ont jamais amené à découvrir des flux de gaz contenant un hydrogène exploitable industriellement, et qui se renouvelerait. La quantité mondiale d'hydrogène blanc évaluée à ce jour est très faible : 1.5 Million tonnes/an maximum (contre une consommation actuelle d'au moins 100 Mt/an).

Concernant le massif carbonifère lorrain, l'hydrogène y est présent dissous dans l'eau, ce qui poserait des obstacles de rentabilité économique et les indices de présence ne peuvent pas légitimer un discours de promesse. Les annonces médiatiques précèdent ainsi l'établissement de résultats scientifiques réellement probants.

*Ces emballements médiatiques se nourrissent d'une forme de dévoiement scientifique lié à une évolution des modes de financements de la recherche avec une mise en concurrence entre les universités et les laboratoires. Il s'agit donc en la matière de prendre garde à ne pas créer de bulles spéculatives ou faire de la futurologie. L'un des chercheurs français spécialiste de l'hydrogène naturel concluait une prise de parole récente à la Société Géologique de France en ces termes : **L'éventualité d'exploiter de l'hydrogène blanc est faible et ne doit pas nous détourner de l'effort de sobriété qui s'impose à nous.**»*

Dernière minute :

préparation d'un forage de prospection d'hydrogène à Pontpierre en Moselle Est.

Alors que la communauté scientifique est partagée sur la possible découverte d'hydrogène à Foschviller, alors que certains parlent même de dévoiement scientifique en constatant qu'un laboratoire fait des annonces qui relèvent de la futurologie, alors qu'aucun résultat n'est encore publié, la Française de l'Energie (LFDE) va réaliser un forage de prospection hydrogène, de 4 000 m de profondeur sur la commune de Pontpierre. S'agissant d'un forage de reconnaissance géologique, une simple déclaration à l'administration suffit, sans procédure d'autorisation ni consultation du public. Il n'empêche que ce forage qui devra traverser deux nappes d'aquifère superposées, exige un savoir-faire qui n'est pas toujours au rendez-vous.

Sinistrés de Rosbruck : tout ça pour ça !

Entre 1986 et 2003 CdF (Charbonnages de France) exploite sous les villages de Rosbruck et Cocheren le charbon par foudroyage (sans remblayer en laissant le sous-sol s'effondrer). Le village s'est affaissé de plus de 16 m provoquant des secousses minières et de nombreux dégâts aux habitations en faisant passer un quartier sous le niveau de la rivière Rosselle. CdF ne proposant souvent que des réparations dérisoires, 52 familles engagent, en 2007, une procédure devant le TGI (Tribunal de grande instance) de Sarreguemines. En 2010 le TGI condamne CdF à l'indemnisation des dégâts. CdF fait appel. L'Etat qui s'est substitué à CdF multiplie les manœuvres dilatoires.



De nouvelles expertises ordonnées en 2015, sont interminables (l'expert n'a toujours pas rendu tous ses rapports). Avec de tels délais on aurait pu espérer des expertises sérieuses, mais il n'en est rien : " l'expert " estime par exemple que plus de 40 cm de dénivelé peut être compensé en réalisant une simple chape !

Lorsqu'enfin, en 2024, la cour d'appel condamne CdF à la réparation intégrale des dégâts pour 28 maisons, ces expertises aberrantes dénaturent la décision.

Malgré le jugement, des sinistrés se retrouvent abandonnés dans des maisons fissurées, en pente et soumises aux risques d'inondations.

Ce fiasco montre que la **voie judiciaire n'est pas la solution**. C'est l'Etat qui doit racheter ces maisons inhabitables et invendables. Comme l'a toujours affirmé le collectif, seule **une vraie loi peut régler de manière pérenne les séquelles de l'après mine**.

Comité de suivi de remontée de la nappe dans le bassin minier.



34 communes, 6 communautés d'agglomération, plus de 15 000 logements sont et seront touchés par cette remontée de nappe (sans compter les conséquences environnementales).

Le collectif de défense des bassins miniers lorrains participe régulièrement aux réunions du comité de suivi, même si systématiquement, ses interventions n'apparaissent pas dans les comptes rendus. Probablement que nos constantes demandes de PPRM (Plans de Prévention des Risques Miniers) pour le bassin Houiller dérangent les représentants de l'Etat.

Lors de la dernière réunion (14 juin 2024), le collectif a souhaité attirer l'attention des élus présents sur l'impact que pourrait avoir l'exploitation du gaz de couche (jusqu'à 400 forages profonds) sur la nappe phréatique.

Février 2025 : des nouvelles du bassin salifère.

14 propriétaires de terrains qui étaient considérés comme constructibles avant la décision de l'état de refuser tout nouveau permis de construire de maisons d'habitation sur la majeure partie du territoire de la ville de Varangéville, ont engagé avec l'aide de notre association SELIDAIRE des demandes d'indemnisations au titre de dommages miniers.

Après cinq années de contentieux et de jugements successifs, les 3 premiers dossiers déposés viennent de bénéficier des indemnités souhaitées.

La partie n'est pas pour autant terminée. L'exploitant minier présente à ce jour de nouveaux arguments concernant en particulier la notion de prescription des actions pour 11 dossiers. Les juges devront, courant 2025, se prononcer sur ces nouveaux arguments et trancher sur la prescription.

A suivre donc pour cette bataille.

Bien évidemment, l'association SELIDAIRE de Varangéville n'est pas la seule concernée par les effets négatifs de l'exploitation minière. Deux autres associations mènent des combats aussi difficiles : ASPORDA pour Saint Nicolas de Port et Dombasle sur Meurthe et ASSEDRAM pour Einville au Jard.

L'exploitation du sel est aujourd'hui réalisée principalement par sondages ; l'exploitant envoyant de l'eau sous très haute pression d'un côté et récupérant de la saumure (eau salée) de l'autre. Ce type d'exploitation doit en principe être contrôlé et fiable. Or, des affaissements du sol arrivent encore aujourd'hui. Ces affaissements peuvent concerner des secteurs habités et engendrer la démolition de maisons. Les associations de défense des propriétaires ont encore beaucoup du travail. Un grand MERCI à tous les bénévoles qui consacrent beaucoup de temps à aider les autres.

